

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 36 (1979)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Jeunesse + Sport

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

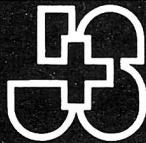
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Informations générales

La conférence annuelle des délégués J+S des fédérations aura lieu à Macolin les 2 et 3 novembre 1979. Dans le but de travailler avec des personnes concernées par J+S et compétentes en la matière, nous avons l'intention de n'inviter que le délégué J+S officiel et d'exclure tout remplacement. Nous désirons également qu'un certain équilibre linguistique soit assuré, raison pour laquelle nous demandons aux fédérations de faire accompagner leur délégué J+S d'une personne compétente parlant l'autre langue.

Sous le titre de «Camps de sport en auberges de la jeunesse», La Fédération suisse des auberges de la jeunesse (FAJ) a édité une nouvelle brochure d'information. Elle donne aux personnes intéressées des renseignements détaillés sur la nature et les installations des auberges, ainsi que sur les possibilités sportives des environs. La brochure peut être obtenue gratuitement à l'EFGS, section J+S, 2532 Macolin.

## Développement J+S

Gymnastique artistique et aux agrès, jeunes gens, orientation «Agrès»:  
D'entente avec l'EFGS, la SFG a organisé quelques cours de formation de moniteurs dans

l'orientation agrès. Ces moniteurs peuvent organiser des cours expérimentaux conformément aux directives «Développement J+S, Programmes d'essai 1981» (30.93.110). La SFG fera parvenir prochainement aux services cantonaux J+S des feuilles d'examen qui pourront être utilisées au même titre que les documents J+S existants.

Les moniteurs et les experts qui s'intéressent à la nouvelle structure «Agrès» peuvent obtenir, au prix de 5 fr., tous les documents concernant le nouveau projet à l'adresse suivante: Secrétariat central SFG, rue de la Gare 38, case postale, 5001 Aarau.

## Branches sportives

Les moniteurs 1 de judo, 1er Kyu (ceinture brune) et âgés d'au moins 20 ans peuvent fonctionner comme chefs de cours durant la phase transitoire (1979/1980).

## J+S à partir de 12 ans?

R. Etter

Dans la discussion sur le développement de J+S, les fédérations notamment ont soulevé la question de l'âge J+S qui est actuellement de 14 à 20 ans. Les participants à des cours de perfectionnement interrogés à ce sujet, ont répondu dans la plupart des cas que l'âge J+S devrait commencer à 12 ans. Les arguments sont compréhensibles, vu que plus les sportifs sont jeunes, plus il est facile de leur enseigner les techniques et de les encourager. Je pense notamment aux sports comme la gymnastique artistique et le ski, ainsi qu'aux disciplines «infantiles» telles que la natation et le patinage.

En outre, la participation à J+S augmenterait, ce qui serait certainement profitable à sa réputation. Résumons donc les aspects positifs de l'âge J+S à partir de 12 ans:

- La possibilité de trouver des talents assez tôt. A 14 ans, il est déjà presque trop tard pour obtenir un perfectionnement technique idéal.
- J+S représenterait un complément idéal à l'éducation physique à l'école, notamment pour les jeunes intéressés au sport.
- L'adhésion à une société sportive serait simplifiée étant donné que les jeunes feraient déjà très tôt du sport dans le cadre de groupements.
- Les moniteurs J+S qui entraînent des jeunes qui n'ont pas encore l'âge J+S pourraient également être indemnisés.
- Le nombre des participants à J+S augmenterait, ce qui consoliderait la bonne réputation de J+S.



Tous ces aspects positifs sont convaincants, mais il faut également tenir compte des points négatifs:

- Le concept national, fixé dans la loi fédérale sur le sport, qui prévoit une continuité dans l'éducation physique tout d'abord à l'école, puis dans le cadre du sport scolaire facultatif et enfin dans J+S à partir de 14 ans, ne serait plus valable.
- La conséquence logique serait la séparation de l'école et de J+S, car les jeunes pourraient déjà entrer dans des clubs et sociétés à partir de 12 ans. Mais, c'est justement à l'école que l'on espère que les jeunes peu talentueux auront leurs premiers contacts positifs avec J+S.
- Les cours J+S deviendraient des activités pour enfants, ce que les participants plus âgés n'apprécieraient guère. Dans les camps notamment, les problèmes pédagogiques seraient aggravés au lieu d'être diminués.
- Aujourd'hui, il est connu que c'est à 18 ans que le jeune se décide pour un sport qu'il pratiquera probablement toute sa vie; un argument qui n'est certes pas en faveur d'un âge J+S à partir de 12 ans.
- Ce sont avant tout les bons sportifs qui participent aux cours J+S, bien que l'on veuille plutôt amener les élèves plus faibles à exercer une activité sportive. Les sociétés sportives poursuivent-elles vraiment ce but?
- N'est-il pas préférable que l'école ait la garde des élèves jusqu'à l'âge de 14 ans? d'autant plus qu'elle peut leur offrir un programme varié de sport populaire.

Rien n'est encore décidé. La discussion continue et sera sans aucun doute influencée par un point fort important: les moyens financiers que la Confédération devrait mettre à disposition.

## Sans problèmes par le rail.

Faites comme de nombreuses sociétés, de nombreux groupes avant vous. Profitez de notre service bien rodé et de l'étendue de notre offre. Nous organisons des voyages sur mesure à des conditions avantageuses. Mettez-nous à l'épreuve. Votre gare ou notre service de vente se feront un plaisir de vous renseigner.



Service de vente I, Lausanne,  
téléphone 021/42 24 04

## Communications des chefs de branche

### Gymnastique et danse

#### L'orientation C «gymnastique de jazz»

Maintenant que les orientations de la branche A (gymnastique) et B (gymnastique rythmique sportive) sont introduites, un groupe de travail a élaboré une proposition susceptible de résoudre le problème difficile de l'introduction dans les plus brefs délais de la *gymnastique de jazz* (orientation de la branche C).

La commission de la branche ainsi que la commission J+S ont discuté et accepté cette proposition, ce qui signifie que la *gymnastique de jazz* (*gym-jazz*) peut être lancée encore cette année.

Etant donné que le but principal et le plus urgent consiste à animer l'orientation A (gymnastique) de façon à motiver les moniteurs pour qu'ils organisent des cours et surtout pour qu'ils encouragent les jeunes à la pratique de cette branche, nous avons préparé une planification en deux étapes.

#### Première phase:

Informez les moniteurs A sur la *gym-jazz* et perfectionnez leurs connaissances dans ce domaine.

## Le chemin de fer, spécialiste de l'entraînement.

Faites comme de nombreuses sociétés, de nombreux groupes avant vous. Profitez de notre service bien rodé et de l'étendue de notre offre. Nous organisons des voyages sur mesure à des conditions avantageuses. Mettez-nous à l'épreuve. Votre gare ou notre service de vente se feront un plaisir de vous renseigner.



Service de vente I, Lausanne,  
téléphone 021/42 24 04

Introduire l'orientation C (jazz) pour les spécialistes.

On procédera de la façon suivante:

Un groupe de travail, dirigé par le chef de la branche et composé d'un maître de ballet, d'un maître de rythmique et d'un maître de danses folkloriques, est chargé d'élaborer un dossier «Cours de perfectionnement spécial (CPS) de *gym-jazz*», destiné aux cours organisés dès 1979. Ce dossier comprend deux parties:

- CPS *gym-jazz* 1 (initiation)
- CPS *gym-jazz* 2 (approfondissement de la matière)

Les cours de perfectionnement de la première phase seront organisés par l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport et auront lieu à Macolin.

Ces cours dureront 3 jours avec un total de 24 heures de travail.

La planification à longue échéance est prévue de la façon suivante:

1979: 1 CPS *gym-jazz* 1  
1980: 4 CPS *gym-jazz* 1  
1981: 2 CPS *gym-jazz* 1 et  
2 CPS *gym-jazz* 2  
1982: 2 CPS *gym-jazz* 1 et  
2 CPS *gym-jazz* 2  
dès 1983: 1 CPS *gym-jazz* 1 et  
1 CPS *gym-jazz* 2

- Les CPS 1 sont ouverts à *tous les moniteurs G+D/J+S (A ou B)*.
- Si une sélection devait s'imposer à cause d'un grand nombre d'inscriptions, la préférence sera donnée aux moniteurs qui sont actifs dans J+S.
- Les services cantonaux J+S sont priés de préciser et de certifier cette activité sur les formulaires d'inscription, sans quoi, les candidats en question seront considérés comme moniteurs inactifs dans J+S.
- Les CPS 2 sont ouverts à tous les moniteurs G+D/J+S qui ont suivi un CPS 1.

Dès 1983, il est prévu d'organiser des cours de moniteurs 2C (jazz) qui seront réservés aux spécialistes.

Les informations données par les chefs des CPS *gym-jazz* 2 seront déterminantes pour l'admission aux cours de moniteurs 2C.

Indépendamment de l'introduction de l'orientation C, l'Ecole de sport de Macolin continuera à organiser des CPS *gym-jazz* à l'intention des moniteurs non spécialisés.

Les cantons et les fédérations pourront éventuellement organiser des CPS *gym-jazz* dès 1985, s'ils sont dirigés par des experts C (jazz).

#### Programme des CPS de gymnastique de jazz

	CPS 1	CPS 2
Danse de jazz		
- Histoire	1	-
- Tendances et phases importantes du développement	1	-
Gymnastique de jazz		
- Définition et histoire	1	-
- But de la <i>gym-jazz</i> en général et en particulier dans la branche G+D/J+S	2	2
Musique et rythme		
- Histoire de la musique de jazz – évolution de 1900 à nos jours	1	-
- Apprentissage théorique des rythmes de jazz	2	1
- Choix de la musique pour la <i>gymnastique de jazz</i>	2	-
	10	3
B. Pratique		
Danse de jazz	4	6
Gym-jazz	4	5
Rythmique		
- Travail de percussion	2	2
- Ecouter et sélectionner des morceaux de musique	2	3
Exercices d'application	-	3
Danses populaires (beat, pop etc.)	2	2
	14	21
Total	24	24

#### Dates des cours

1979

*Cours no 100 CPS gym-jazz 1*

du 17 au 19 décembre 1979 à Macolin

Délai d'inscription: le 17 octobre 1979

Nombre de participants: 30

Ce cours est réservé exclusivement aux moniteurs G+D/J+S.

1980 (voir «Programme des cours 1980»)

*Dates provisoires des CPS gym-jazz 1*

du 7 au 9 janvier

du 31 janvier au 3 février

du 5 au 7 mai

du 15 au 17 décembre